

**L'ACCÈS À L'EAU, À
L'ASSAINISSEMENT
ET À L'HYGIÈNE AVEC
HAMAP-HUMANITAIRE**



HAMAP
HUMANITAIRE

www.hamap-humanitaire.org



NOTRE VISION

La vision d'HAMAP-Humanitaire est celle d'un monde libre de mines, où chacun accède à l'eau potable, et où chaque famille peut vivre et bénéficier des ressources de son territoire dans des conditions sociales et environnementales qui permettent un avenir décent et protégé.

NOTRE ENGAGEMENT

HAMAP-Humanitaire travaille toujours avec des partenaires locaux, organisations de la société civile, élus municipaux, régionaux ou entreprises locales et s'attache à renforcer leurs compétences pour qu'ils puissent pleinement exercer leurs rôles et leurs responsabilités, et interagir ensemble pour la durabilité des projets et services mis en œuvre. HAMAP-Humanitaire favorise la coopération entre les territoires de différentes régions du monde, permettant ainsi l'échange d'expériences et la compréhension partagée des enjeux planétaires.

NOS VALEURS

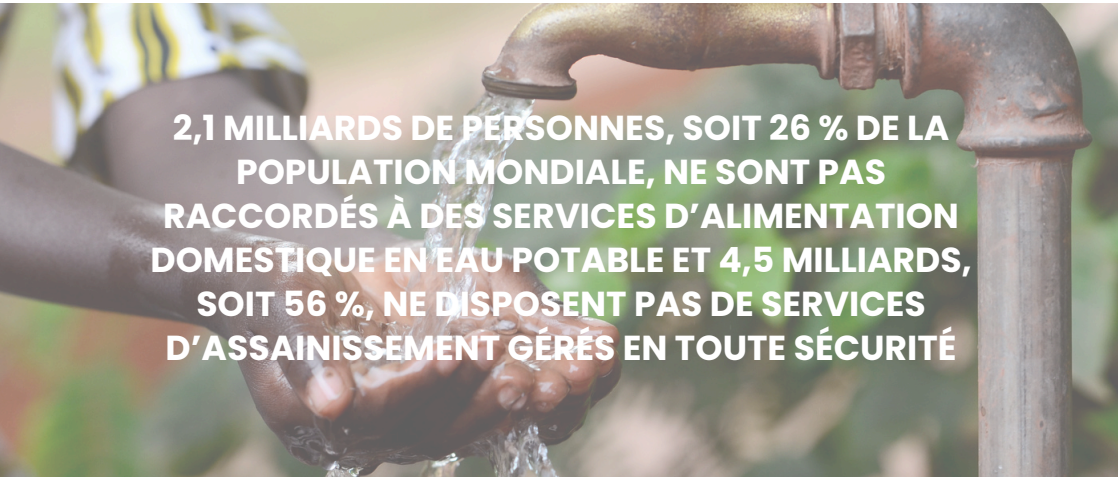
HAMAP-Humanitaire place les populations bénéficiaires au cœur de ses interventions. L'association veille à prendre en compte dans les projets menés avec ses partenaires, tous les acteurs dans leur diversité et leurs besoins spécifiques : genre, âge, origine ethnique, afin de ne pas reproduire ou engendrer d'inégalités, particulièrement pour les femmes. Cela suppose de s'assurer de la présence de celles-ci dans les instances de décision.

Consciente des effets dévastateurs du changement climatique, HAMAP-Humanitaire initie des actions spécifiques et innovantes de protection de l'environnement dans ses projets, afin de permettre une préservation durable des ressources des communautés.

L'ACCÈS À L'EAU, À L'ASSAINISSEMENT ET À L'HYGIÈNE

L'accès à l'eau et l'assainissement, un droit essentiel

Comme le rappelle l'Objectif de Développement Durable (ODD) 6 « **Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau** », l'accès à l'eau et à l'assainissement est un droit pour tous. Mais il est loin d'être atteint.



2,1 MILLIARDS DE PERSONNES, SOIT 26 % DE LA POPULATION MONDIALE, NE SONT PAS RACCORDÉS À DES SERVICES D'ALIMENTATION DOMESTIQUE EN EAU POTABLE ET 4,5 MILLIARDS, SOIT 56 %, NE DISPOSENT PAS DE SERVICES D'ASSAINISSEMENT GÉRÉS EN TOUTE SÉCURITÉ

Le mandat d'HAMAP-Humanitaire est de permettre l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations les plus vulnérables, en zone urbaine ou rurale, par la création d'infrastructures adéquates, la formation des acteurs en charge de la gestion et de la maintenance du service et la sensibilisation des usagers à une consommation responsable, avec des pratiques respectant les normes d'hygiène nécessaires à une bonne santé. HAMAP-Humanitaire promeut aussi une gestion cyclique et une revalorisation de la ressource visant à préserver les nappes phréatiques sur le long terme, à respecter l'environnement et à s'adapter au changement climatique. Quand cela est envisageable, HAMAP-Humanitaire participe à la connexion entre les collectivités locales françaises et les collectivités locales du Sud, pour favoriser l'échange de compétences.

Le renforcement des acteurs locaux est au cœur de la stratégie d'HAMAP-Humanitaire. Les services d'eau et d'assainissement ne peuvent être pérennes sans que les ministères, les agences nationales, les collectivités, les délégataires de gestion, les comités d'usagers, jouent pleinement leur rôle. HAMAP-Humanitaire respecte le cadre des politiques publiques et met en place dans ce but, des accompagnements et des formations organisationnelles et techniques nécessaires pour que chaque entité acquiert les compétences adéquates.



Les actions d'HAMAP-Humanitaire

Créer ou réhabiliter les infrastructures d'accès à l'eau

HAMAP-Humanitaire **étudie avec les acteurs locaux la meilleure façon de répondre aux besoins** et missionne un expert interne ou un bureau d'études pour proposer la solution technique : il peut s'agir de forages, de captages de sources, d'unités de potabilisation puis de la création de réservoirs ou châteaux d'eau et enfin d'adductions et de bornes fontaines ou des branchements privés.

Pour chaque projet, **une étude d'impact social et environnemental** est réalisée pour analyser et mitiger les effets de la proposition technique :

- **sur les différents groupes de bénéficiaires**, notamment en fonction du genre mais aussi de la vulnérabilité des personnes. Ainsi la question d'un accès équitable et d'une gestion partagée sera posée entre les hommes et les femmes, ainsi que l'intérêt et la protection des personnes les plus fragiles (en raison de l'âge, de la situation de handicap, de la famille...)
- **sur l'environnement**, car le forage ou le captage doivent être protégés (notamment des animaux mais aussi du déboisement), l'énergie et les matériaux utilisés doivent prendre en compte le changement climatique et utiliser le moins de CO2 possible. Par exemple en utilisant des pompes fonctionnant avec des panneaux photovoltaïques et en veillant aux caractéristiques techniques des matériaux.

La construction ou la réhabilitation des infrastructures fait l'objet d'un suivi précis et la réception des travaux se fait après la levée de toutes mesures conservatoires. La qualité de l'eau (bactériologique et biologique) est contrôlée en fin de projet et les outils de suivi de la qualité de l'eau constituent un élément des formations à l'organe de gestion dédié.



Construire des infrastructures d'assainissement

Il peut s'agir de latrines familiales, en milieu scolaire ou de stations d'épuration collectives. La démarche est la même : missionner un bureau d'études pour proposer la solution technique adaptée, mais aussi faire une analyse d'impact social et environnemental. HAMAP-Humanitaire porte une attention particulière à définir le service dans son entièreté et à travailler sur l'ensemble de la filière : les latrines doivent être vidangeables, les camions disponibles, la station d'épuration fonctionnelle. Il sera promu là aussi une approche préservant l'environnement : les eaux usées peuvent être filtrés naturellement ou réutilisés dans l'agriculture après traitement, les boues de vidange revalorisés à titre de fertilisants.

Mettre en place la gestion durable du service

La partie la plus complexe des projets d'eau et d'assainissement est la mise en place d'un système de gestion pérenne avec des structures pleinement formées et responsabilisées. Dans le cas de la gestion de l'eau, pérenne signifie qu'un recouvrement des coûts est assuré, que l'infrastructure est quotidiennement contrôlée et qu'il existe un système de maintenance. Cela signifie aussi fixer le prix de l'eau, s'il ne l'est pas par l'État, pouvoir relever des index de consommation, établir des redevances et les encaisser, suivre les données des usagers sur un logiciel adéquat, disposer d'une filière de pièces détachées et des compétences nécessaires dans le secteur. Il est souvent nécessaire de mettre en place des comités d'usagers, un service technique de l'eau public ou un délégataire privé, et de veiller à ce que le ministère ou l'agence de l'eau nationale puissent jouer leur rôle de contrôle. Tout au long de cette mise en place, HAMAP-Humanitaire veille à proposer les solutions adaptées au contexte tout en accompagnant et formant les acteurs. Dans le cas de l'assainissement, la même approche est posée.

La sensibilisation des populations au bon usage de la ressource

L'accès à l'eau et à l'assainissement permet de se maintenir en meilleure santé, si l'utilisation de la ressource se fait dans de bonnes conditions d'hygiène : un maintien de la propreté des infrastructures, une conservation de l'eau dans des récipients propres et un lavage systématique des mains. En raison du changement climatique et d'une ressource de plus en plus rare, une utilisation raisonnée de l'eau, sans gaspillage, est également devenue un sujet important. Tous ces thèmes sont abordés dans des séances d'animation auprès des populations, en séparant éventuellement les groupes par âge et par genre, et en utilisant une gamme variée d'outils ludiques et attractifs. La répétition est aussi un facteur clé du changement de comportement et le temps est pris pour que les messages soient totalement appropriés par les bénéficiaires.

Nos différentes modalités d'intervention

HAMAP-Humanitaire intervient de 2 manières :

- En assistance à maîtrise d'ouvrage lors d'une coopération décentralisée
- En accompagnement des organisations de la société civile dans le pays d'intervention



LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Une coopération décentralisée consiste en un partenariat entre une collectivité territoriale française et une collectivité étrangère, dont le cadre est formalisé par une convention qui définit les modalités d'intervention sur le terrain (techniques, organisationnels, financiers...). Ce partenariat permet de conclure une convention avec l'autorité locale étrangère pour mener des actions d'aide au développement. Il est courant que les collectivités françaises et leurs partenaires délèguent une partie du pilotage à des associations basées en France ou dans les pays d'intervention. C'est là qu'HAMAP-Humanitaire intervient en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage. Cela permet de limiter le nombre de ressources humaines de la collectivité affectées au pilotage du projet. Elle bénéficie également de l'expérience d'une ONG, comme HAMAP-Humanitaire, ayant l'habitude des interventions dans les pays en développement et de trouver des co-financements si nécessaire.

"Basé sur des relations de confiance et de travail, le Département de l'Aude travaille avec HAMAP-Humanitaire dans le cadre de deux coopérations décentralisées dans le domaine de l'eau en Palestine et en Tunisie. L'engagement des équipes auprès de nos collectivités et leurs connaissances des problématiques du terrain nous ont permis d'accélérer considérablement le rythme de nos programmes de coopération décentralisée"

André VIOLA, Vice-président de la Commission nationale de coopération décentralisée et conseiller départemental de l'Aude



LE PARTENARIAT AVEC UNE ONG LOCALE

HAMAP-Humanitaire accompagne aussi des organisations de la société civile locale dans la réalisation de projets de développement. En général, l'association contacte HAMAP avec un projet plus ou moins défini. HAMAP-Humanitaire appuie alors ces organisations dans la réalisation du projet. Cela passe par la recherche de financement mais également par une consolidation des compétences locales. Ce renforcement de capacités locales est l'une des clés de l'autonomie et de la pérennité des actions de développement. En effet, les populations locales connaissent bien mieux les problématiques et le contexte que les internationaux. L'objectif est de permettre aux populations d'être actrices du développement de leur propre pays.

EXEMPLES DE PROJETS EAH



Alimentation en eau potable de 6 villages de la commune d'Itsahidi



COMORES

Dates

septembre
2022
-
août 2024

Bénéficiaires

12 000
personnes

Partenaire local

2Mains

Bailleurs

AFD, CUD,
AERMC, AEAP, CA
Sud Ste Baume,
Fondation EDF,
l'eau du
Dunkerquois

Budget

1 635 633 €

- Réhabilitation et extension du réseau d'adduction d'eau, stockage et distribution d'eau potable dans les six villages en gravitaire à partir du forage GECEAU de Midjendjeni ;
- Sensibilisation des bénéficiaires aux enjeux liés à l'eau et à l'hygiène ;
- Mise en place d'un système de gestion pérenne permettant d'assurer la gouvernance du réseau d'eau potable.



Assistance à maîtrise d'ouvrage de la coopération décentralisée entre la Collectivité Eau du Bassin Rennais et la municipalité de Beitunia pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable



PALESTINE

Dates	Bénéficiaires	Partenaire local	Bailleurs	Budget
Depuis 2015	35 000 personnes	Municipalité de Beitunia	Collectivité Eau du bassin rennais et Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, AFD, Agence de l'eau Loire Bretagne	1 300 000 €

- Travaux de réhabilitation de l'adduction principale et extension de réseau ;
- Rénovation et remise en service du réservoir de 500m³ ;
- Installation de compteurs et d'outils de mesure et de télégestion ;
- Formation des agents et gestionnaires de la régie de Beitunia à l'exploitation du réseau ;
- Étude d'avant projet sur l'assainissement.



GUINÉE

Extension du réseau d'eau potable
dans la commune de Timbi Touni

Dates	Bénéficiaires	Partenaire local	Bailleurs	Budget
novembre 2022 - avril 2024	8 000 personnes	ADTTF	Syndicat des eaux d'Île-de- France	278 300 €

CAMBODGE

Accès à l'eau, à l'assainissement et
à l'hygiène des communes de Tang
Krasov et de Reaksa



Dates	Bénéficiaires	Partenaire local	Bailleurs	Budget
janvier 2023 - juin 2024	3 500 personnes	RainWater Cambodia	Toulouse Métropole, AERM	350 000 €

LA GOUVERNANCE

HAMAP-Humanitaire est une association loi 1901 qui possède une organisation solide, lui permettant de respecter ses engagements et d'honorer ses valeurs. Elle se compose de :

- Le Conseil d'Administration
- Le comité d'éthique et d'impartialité
- L'équipe permanente en France (15 personnes)
- Un comité de passation des marchés
- Un comité d'audit interne
- 300 professionnels chez nos partenaires locaux



Nathalie DUPONT
Directrice générale



Martine GERNEZ
Présidente



Joël KAIGRE
Fondateur et
président d'honneur



Jean-Marie PAINTENDRE
Vice président



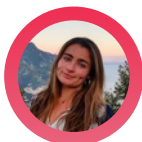
Patrice de Carné
Secrétaire général



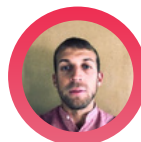
Luc Matray
Trésorier



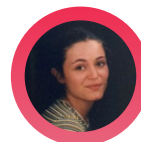
Amina DAHANE
Responsable du
développement et
des partenariats



Tamara AUDONNET
Cheffe de projets



Simon BOCEL
Chef de projets



**Camille HUBERT
BONASERA**
Cheffe de projets



Maxime DECAENS
Chef de projets

NOUS CONTACTER

HAMAP-Humanitaire
221 avenue du président Wilson
93210 SAINT-DENIS

La Présidente : martine.gernez@hamap.org
La Directrice Générale : nathalie.dupont@hamap.org

ONG-HAMAP-Humanitaire



www.hamap-humanitaire.org

